



Protection Homme Clé

Une assurance importante pour protéger
l'activité de vos clients pro et entreprises en cas
de disparition d'une personne essentielle.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**

Vous être utile.

Banque & Assurances

Document à usage strictement interne, ne pas diffuser.

Tous vos clients pro et entreprises sont concernés !



L'assurance Protection Homme Clé⁽¹⁾ est utile pour les professionnels, car **leur activité repose souvent sur leurs seules épaules ou sur celles de quelques collaborateurs.**

Pourtant, beaucoup d'entre eux **n'ont pas conscience des risques et ignorent les solutions pour les couvrir.**

30 à 40 %
des entreprises **non assurées disparaissent dans les 18 mois** qui suivent le décès ou l'incapacité d'une personne clé⁽²⁾.

15 %
des disparitions d'entreprise **résultent d'une transmission non préparée⁽²⁾.**

Seuls **32 %**
des dirigeants de TPE **disent connaître l'assurance Homme Clé⁽³⁾.**

Seulement **25 %**
des entreprises **sont équipées d'une assurance Homme Clé⁽³⁾.**

(1) Le contrat Assurance Protection Homme Clé est un contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance.

(2) Source : Enquête du cabinet Fidal sur la pérennité et la transmission d'entreprise, réalisée en 2014 auprès de 115 dirigeants d'entreprise.

(3) Source : Baromètre CSA 2020 réalisé en septembre 2020 auprès de 400 indépendants et dirigeants de TPE.

Qu'est ce que le contrat Protection Homme Clé⁽¹⁾ ?

C'est un contrat de prévoyance qui couvre l'entreprise. Il aide à assurer la continuité de l'activité en cas d'indisponibilité temporaire ou définitive de toute personne essentielle à l'entreprise.

Il couvre **3 besoins de protection**⁽²⁾ :

- **Perte de la personne clé** : dirigeant ou collaborateur essentiel (commercial expérimenté, artisan avec un savoir-faire unique, cadre à forte responsabilité...).
- **Perte d'un associé** : au sein d'une entreprise pour assurer le rachat des parts par les autres associés.
- **Couverture d'engagements CT ou MLT** : en cas de disparition du dirigeant ou de l'entrepreneur individuel. (si l'Assurance des Emprunteurs n'est pas éligible).

Il prolonge naturellement la Prévoyance Pro⁽³⁾ et est donc **complémentaire** car l'un protège l'entreprise et l'autre l'individu.

(1) Le contrat assurance Protection Homme Clé est un contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance.

(2) Un contrat doit être souscrit par besoin garanti. Les conditions d'adhésion pour chacun des besoins figurent dans la notice d'information du contrat Protection Homme Clé.

(3) Prévoyance Pro est un contrat distribué par les établissements Caisse d'Epargne et assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des assurances, adhésion soumise à la réalisation de formalités médicales (questionnaire de santé et / ou une fiche de santé le cas échéant). Des limites d'âges sont appliquées.

PROTECTION HOMME CLÉ⁽¹⁾

pour préserver la continuité de l'entreprise en cas de disparition ou d'incapacité d'une personne clé

Personne Clé : en cas de décès / PTIA du dirigeant ou d'un collaborateur, versement d'un capital à l'entreprise pour aider à préserver l'activité. En option : versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail.

Associé(s) : en cas de décès / PTIA d'un associé, versement d'un capital aux associés survivants pour racheter ses parts et préserver ainsi la gouvernance.

Crédits : en cas de décès / PTIA du dirigeant, remboursement à la Caisse d'Epargne des engagements à court terme et à moyen long terme pour préserver financièrement l'entreprise (si l'ADE n'est pas éligible).

PRÉVOYANCE PRO⁽³⁾

pour protéger le dirigeant et ses proches

En cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès du dirigeant, versement à l'assuré, ou à sa famille le cas échéant, soit d'indemnités journalières, soit d'une rente ou d'un capital.

NB : Ce contrat n'est pas disponible pour le marché BDR.

Protection Homme Clé⁽¹⁾

Pour qui ?



Personne morale

Associé(s)



Entrepreneur individuel



Quand ?



En cas de **Décès**
ou
Perte Totale et Irréversible d'Autonomie
d'une personne vitale pour la poursuite de l'activité.

(Une personne vitale peut être un dirigeant, un collaborateur détenteur d'un savoir-faire unique, un associé...).

GARANTIE OPTIONNELLE⁽²⁾



Incapacité temporaire
(Disponible uniquement pour le besoin Personne Clé et après une période de franchise de 90 jours).

OPTION

Sports à risques

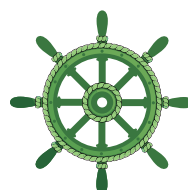
Pour quoi ?



Protection Personne Clé pour contribuer à poursuivre l'activité

Versement d'un capital⁽²⁾ permettant par exemple de :

- **Recruter et former** un remplaçant.
- **Recourir à de la sous-traitance.**
- **Contribuer à conserver la trésorerie et poursuivre ses relations** avec les clients, investisseurs, fournisseurs et collaborateurs.
- **Contribuer à compenser** la baisse du chiffre d'affaires.



Protection Associés pour protéger la gouvernance

Versement d'un capital⁽²⁾ pour faciliter le rachat des parts de l'associé décédé à ses héritiers.



Protection Crédits pour préserver la trésorerie

Versement d'un capital⁽²⁾ pour rembourser les engagements de l'entreprise à court terme ou moyen long terme si l'assurance emprunteur n'est pas éligible⁽³⁾.

Comment ?



✓
Versement d'un capital à l'entreprise ou aux associés survivants

✓
Remboursement des emprunts couverts et versement du solde à l'entreprise

✓
Versement d'indemnités journalières à l'entreprise si l'option Incapacité Temporaire de Travail (ITT) a été souscrite (uniquement pour la protection Personne Clé).

(1) Le contrat Assurance Protection Homme Clé est un contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance.

(2) Selon les limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Couverture d'un prêt bancaire au profit de la banque, si l'assuré n'est pas éligible à l'Assurance des Emprunteurs. L'option Sports à risques est disponible.

Les garanties

Un contrat doit être souscrit par besoin garanti et par personne clé assurée.

	PROTECTION PERSONNE CLÉ	PROTECTION ASSOCIÉS	PROTECTION CRÉDITS
ADHÉRENT	Personne morale	Un des associés ou la personne morale	Personne morale ou entrepreneur individuel
ASSURÉ	Dirigeant ou collaborateur essentiel	L'associé adhérent ou désigné par l'entreprise adhérente	Le dirigeant
BÉNÉFICIAIRE DES FONDS	La personne morale adhérente	Les associés survivants	La Caisse ou à défaut l'entreprise
GARANTIE SOCLE	PTIA / décès toutes causes		
GARANTIES OPTIONNELLES	ITT ⁽¹⁾ et Sports à risques	Sports à risques	Sports à risques
MONTANT DE GARANTIE	À partir de 50 K € minimum jusqu'à 8 M € maximum		
TARIF NON FUMEUR	À partir de 150 K €		
EN CAS DE DÉCÈS / PTIA	Le capital versé à l'entreprise est considéré comme un profit exceptionnel	Le capital est versé à (aux) l'associé(s) bénéficiaire(s) du contrat en vue du rachat des parts	Le capital est versé à la Caisse pour le montant des engagements couverts et le solde à l'entreprise

(1) Incapacité Temporaire de Travail (prise en charge à compter du 91ème jour).

Les caractéristiques du contrat

Le montant des prestations :

- Jusqu'à **8 000 000 €** de capital en cas de décès.
- Jusqu'à **500 €/j d'indemnités journalières** en cas d'ITT (après une période de franchise de 90 jours).

Les conditions d'adhésion :

- Adhésion possible **jusqu'à 64 ans inclus**.
- **Questionnaire médical simplifié** en-dessous de 150 000 € de garanties décès / PTIA pour les moins de 55 ans.

Le paiement des cotisations :

Périodicité laissée au choix de l'adhérent : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

La garantie optionnelle « ITT »

L'adhérent peut souscrire l'option «Incapacité Temporaire de Travail» **uniquement dans le cadre du besoin personne clé**. Cette option prévoit qu'**en cas d'arrêt de travail de la personne clé assurée, son absence provisoire est compensée** par le versement d'**une indemnité journalière à l'entreprise** (après une période de franchise de 90 jours).

L'option « SPORTS À RISQUES »

L'option « Sports à risques » **permet de couvrir le décès ou la PTIA survenu lors de la pratique d'un sport à risques** (hors baptême). Le client pourra déclarer **au maximum 3 sports** parmi les suivants :

SUR TERRE

Équitation, karting, sports de tir (y compris chasse), sports de combat (judo, karaté, boxe, escrime, taekwondo, lutte).

SUR L'EAU

Voile, canoé-kayak, aviron, kitesurf, rafting, descente de rapides et plongée sous-marine.

SUR GLACE

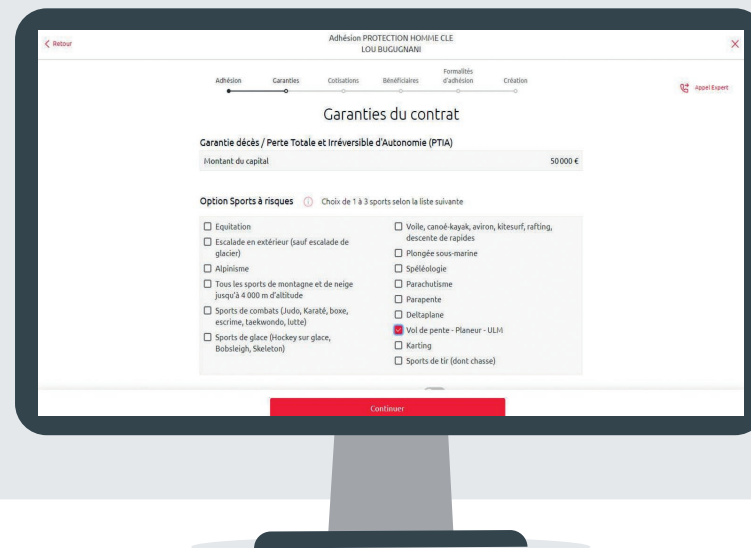
Hockey, bobsleigh, skeleton.

EN MONTAGNE

Alpinisme, spéléologie, escalade en extérieur (sauf escalade de glacier), tous les sports de montagne et de neige jusqu'à 4 000 m d'altitude.

EN L'AIR

Parachutisme, parapente, deltaplane, vol de pente, planeur, ULM.



La fiscalité Protection Personne Clé et Protection Crédits



LES COTISATIONS SONT DÉDUCTIBLES⁽¹⁾

Parce que les cotisations sont considérées comme une **charge d'exploitation**, elles sont déductibles⁽²⁾ du bénéfice imposable de l'entreprise l'année de leurs versements.



LES PRESTATIONS SONT IMPOSABLES

En cas décès / PTIA de l'assuré, le **capital versé à l'entreprise est considéré comme un profit exceptionnel** et, à ce titre, doit être compris dans le bénéfice imposable de l'entreprise.

Sous conditions, l'impôt sur ce profit est **échelonnable en parts égales sur 5 ans**.

En cas d'Incapacité Temporaire de Travail de l'assuré et **si l'option « ITT » a été souscrite**, les indemnités journalières sont également imposables dans les mêmes conditions que le capital décès / PTIA.

À NOTER

La Protection Associés ne bénéficie d'aucun avantage fiscal particulier. Les cotisations ne sont pas déductibles.

(1) Selon les dispositions fiscales en vigueur.

(2) L'adhésion au contrat de prévoyance Homme Clé + peut être soumise à la réalisation de formalités, notamment médicales, selon le montant cumulé des capitaux garantis et des dispositions fiscales en vigueur. Des limites d'âge sont appliquées.

C'est le **moment** d'en parler

Pourquoi vos clients seront réceptifs à la Protection Homme Clé ?



→ **Un manque d'information sur le produit**

Les professionnels et les TPE / PME ont le réflexe de souscrire une assurance multirisque pour protéger leur activité en cas de dommages matériels. En revanche, par méconnaissance ou manque de temps, **ils ne pensent pas à s'assurer ou croient à tort être couverts contre le risque de disparition d'une personne clé pour leur activité.**

À vous de les informer !

→ **La sous-estimation du risque**

L'activité des PME/TPE et des professionnels repose souvent sur un nombre restreint de collaborateurs et en grande partie sur le dirigeant lui-même. Leur disparition représente donc un **risque majeur pour la poursuite de l'activité.**

Un argument de poids pour justifier l'intérêt de souscrire une Protection Homme Clé !

→ **La complémentarité avec la prévoyance professionnelle**

Si le client a souscrit une garantie prévoyance individuelle, son entreprise n'est pas protégée ! **En cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès, les prestations seront versées à sa famille ou lui même, selon la garantie mise en jeu, et non à son entreprise !**

Seule l'assurance Protection Homme Clé lui permet de contribuer à sécuriser son activité.

Une différence à lui rappeler !

Comment introduire le sujet et présenter l'offre ?

Voici 4 bonnes pratiques à suivre pour susciter la curiosité de vos clients et leur faire découvrir l'utilité du contrat **Protection Homme Clé⁽¹⁾.**

N'oubliez pas de vous aider du simulateur pour calculer la valeur de l'homme clé et adapter votre conseil !

(1) Le contrat Assurance Protection Homme Clé est un contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance.

1 Éclairez votre client

« Votre entreprise est assurée contre les dommages matériels, mais votre capital humain n'est pas protégé. Connaissiez-vous l'assurance Protection Homme Clé⁽¹⁾ ? »

« Vous avez souscrit un contrat de prévoyance professionnelle qui vous protège ainsi que votre famille en cas d'invalidité ou de décès. Qu'avez-vous prévu pour protéger votre activité ? »

2 Aidez-le à se projeter

« Vous employez 5 salariés, dont 1 cadre. Quelles seraient les conséquences si l'une de ces personnes était dans l'incapacité de travailler ou devenait indisponible ? »

« Est-ce que la perte de l'un de vos salariés pourrait mettre en péril votre activité ? »

3 Sensibilisez-le aux risques

« Si votre commercial venait à disparaître, quel serait l'impact sur votre chiffre d'affaires et sur votre clientèle ? »

« Au regard des conséquences financières que votre incapacité ou votre disparition aurait sur votre entreprise, qu'avez-vous prévu ? »

4 Identifiez ses besoins

« Parmi vos salariés, combien sont totalement indispensables à la poursuite de votre activité ou seraient difficiles à remplacer ? »

« Vous avez récemment souscrit un découvert professionnel. S'il vous arrivait quelque chose, comment l'entreprise s'organiserait pour poursuivre le remboursement de cette dette ? »

(1) Le contrat Assurance Protection Homme Clé est un contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance.



Une question sur le contrat Protection Homme Clé⁽¹⁾ ?

**Contactez l'assistance réseau du centre d'expertise pro
au 01 58 55 55 56.**

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 18h .

Une permanence est assurée par la Relation Client aux
heures de déjeuner et le samedi matin de 8h30 à 12h30.

Consulter la notice d'information du contrat
Protection Homme Clé pour plus de précisions.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**

Vous être utile.

Banque & Assurances

Document à usage strictement interne, ne pas diffuser.

(1) Le contrat Assurance Protection Homme Clé est un contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance.

BPCE Vie - Société anonyme au capital social de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris n° 349 004 341 - Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

BPCE Prévoyance - Société anonyme au capital de 13 042 257,50 € - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris n° 352 259 717 - Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - RCS Paris n° 493 455 042 - Siège social : 50 avenue Pierre-Mendès-France, 75201 Paris Cedex 13 - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08 045 100 (www.orias.fr).

Crédits Photos : Gettyimages. Agence iD-Shop.